



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025.20

### NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

**Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L L.2211-1 à L.2211-5 et D.2211-1 à D.2211-4,

**Vu** la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**Vu** le Décret n°2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions du Code de la Sécurité Intérieure et modifiant notamment l'article D2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la participation du maire aux missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance,

**Vu** le Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département qui abroge le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002,

**Vu** la Circulaire INT/K/08/00169/C du 13 octobre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

**Vu** la délibération communale du 27 mars 2012 créant le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance,

**Considérant** que la délibération susvisée confie à monsieur le Maire le soin de présider le CLSPD et de fixer par arrêté la liste de ses membres,

### ARRÊTE :

#### Article 1 :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance présidé par le Maire ou son représentant comprend :

#### Membres de droit :

M. DELAPORTE (Maire, Conseiller régional) ou son représentant

M. ROSE (Préfet des Yvelines) ou son représentant

Le Procureur de la République ou son représentant

#### Représentants du Conseil Municipal :

Mme D'ESTEVE (1ère Maire-Adjoint, social, RH, petite enfance, EAJ, logement)

Mme TRINIAC (Maire-Adjoint scolaire, périscolaire, restauration)

M. VIGNES (Maire-Adjoint sécurité, transports, circulations douces et numérique)

Mme LABORDE (Maire-Adjoint culture, communication et évènementiel Ville)

Mme MARADEIX (Maire-Adjoint sports, vie associative, Relation Citoyen, jumelage)

M. KASMI (Maire-Adjoint logements, commissions d'attribution)

M. BOUMENDIL (Conseiller municipal)

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250425-2025-20-AR  
Date de réception préfecture : 25/04/2025

## **Représentants de l'administration municipale :**

Mme DUPONCHEL (Directrice Générale des Services)  
M. BRUNET (Directeur Police Municipale)  
M. GELINEAU (Directeur du Service des Affaires Sociales)  
Mme POUILLIAS (Directrice de l'Espace André Joly (EAJ))  
Mme DUMAS (Pôle Accueil-accompagnement social (EAJ))  
Mme JOUHANNET (Directrice du Pôle Relations Citoyens, Commerce et Patrimoine Immobilier)  
Mme TOUTAIN (Directrice des Affaires Scolaires-Espace Famille-Petite Enfance)  
Mme COINTE (Directrice des Activités périscolaires et de loisirs)  
M. LHOTE (Directeur du Service des Sports)  
M. GOUIN (Conseil des Jeunes)

## **Personnalités qualifiées :**

### *Représentants des services de l'Etat désignés par Monsieur le Préfet*

le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines ou son représentant ;  
M. LE HIR (Commissaire divisionnaire de Versailles) ou son représentant  
M. ROGIEZ (réfèrent Centre de Supervision Urbaine Intercommunale) ou son représentant  
M. DONNADIEU (Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines) ou son représentant ;

### *Représentants de l'Education Nationale*

M. CHAMPION (Recteur de l'Académie de Versailles) ou son représentant  
Mme SEMARIA (Proviseur du Lycée Corneille) ou son représentant  
Mme BLOCH (Proviseur-adjoint, Pôle tertiaire Corneille) ou son représentant  
Mme JOUNEAUX (Proviseur du Lycée L.R. Duchesne) ou son représentant  
Mme ILARY (Principale du Collège Louis Pasteur) ou son représentant  
M. DEMONSAIS (Principal du Collège Victor Hugo) ou son représentant  
Un représentant de la médecine scolaire  
Mme ALEMI (Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Germain-en-Laye) ou son représentant

### *Conseils syndicaux*

M. NIDJAM (Secrétaire général du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Elysée 2) ou son représentant  
Mme BELS (Présidente de l'Association syndicale du Domaine Saint François d'Assise) ou son représentant  
Mme CALAIS (Présidente de l'Association syndicale des propriétaires de la Chataigneraie) ou son représentant  
M. LE GLATIN (Président du Conseil syndical de l'Orangerie) ou son représentant  
M. LANDOT (Président du Conseil syndical du Petit Beauregard) ou son représentant  
Monsieur le Président du Conseil syndical de la Résidence Elysée 1 ou son représentant  
M. VAUCOUROUX (Président du Domaine de l'Etang Sec) ou son représentant

### *Bailleurs*

M. FRAISSEIX (Directeur Général de la société Elogie-SIEMP) ou son représentant  
M. ALEXANDRE (réfèrent sûreté de la société Elogie-SIEMP) ou son représentant  
Mme BOUHAYA (responsable d'agence Elogie-SIEMP) ou son représentant

### *Autres personnes qualifiées*

Mme DEMODE (Présidente du Comité pour le Promotion de l'Enfance et de l'Adolescence (CPEA)) ou son représentant  
M. BRAHIMI (responsable du CPEA) ou son représentant  
Mme KARORÉ (Directrice de la MJC) ou son représentant

M. VAN HOUTE (Directeur de la Mission Locale Intercommunale de Versailles) ou son représentant  
Mme VIVIER (Directrice du Territoire d'Action Départementale) ou son représentant

**Article 2 :**

Les présentes nominations s'entendent pour la durée du mandat en cours. En cas de démission ou d'absence non excusées à trois séances consécutives, un nouveau membre sera nommé par arrêté complémentaire.

**Article 3 :**

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification aux délégataires et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :**

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines et notification en sera faite à chaque membre nommé

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 24 avril 2025.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier", is written over the printed name.

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

**Arrêté n°2025.20 du 24 avril 2025**

Notifié le : 25.04.2025

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250425-2025-20-AR  
Date de réception préfecture : 25/04/2025